

Addenda à la Politique de location et de prêt de salle adoptée le 13 août 2018

Ajout au point 4. APPLICATION DE LA POLITIQUE :

- **Centre des loisirs** (451, boulevard Gauthier) (Note : pour prêt uniquement, aux organismes à but non lucratif ou organisation municipale à l'extérieur des heures d'ouverture du centre).

Ajout à l'ANNEXE 1 : CONTRAT DE LOCATION DE SALLE (RECTO) :

Salle louée ou prêtée et matériel requis
Centre des loisirs (OTJ) 451, boulevard Gauthier Tél. : 418 286-6966 • OBNL, regroupement ou organismes reconnus par la Ville GRATUIT <input type="checkbox"/>

Clauses spécifiques à ce lieu à respecter de la part de l'emprunteur :

- Avoir toujours un adulte en charge dans le centre des loisirs lorsqu'il y a des gens;
- Barrer la porte du centre lorsqu'il n'y a plus d'adulte en charge dans le bâtiment;
- Laisser les lieux dans l'état qu'ils étaient à l'arrivée (bon état);
- Seuls les responsables sont autorisés à aller de l'autre côté du comptoir (section cuisinette) pour utiliser le micro-ondes et le frigidaire en cas de besoin uniquement;
- Ne pas toucher au I Pad (système square), ni aux articles en vente et au matériel appartenant à la ville exceptés les équipements autorisés derrière le comptoir (section cuisinette);
- Signaler tout bris ou élément irrégulier à M. Denis Dion, directeur des travaux publics au 418 286-6939 ou 418 808-8084.

***L'utilisation du site à l'extérieur des heures normales d'ouverture de l'OTJ, même si autorisé par la Ville, se fait sous l'entière responsabilité de l'organisme : _____.**

Aussi, informez-vous de la qualité des glaces et autres installations auprès de M. Denis Dion avant votre venue : 418 286-6939 ou 418 808-8084.

Signature de l'emprunteur : _____

Représentant de l'organisme emprunteur